



Période des cours du
11/09/23 au 30/06/24
sauf jours fériés et
vacances scolaires

BULLETIN D'INSCRIPTION 2023/2024

NOM	
PRENOM	
ADRESSE	
Né(e) le	
Courriel	
Téléphone	



Inscription à une seule activité

GYM Forfait pour tous les cours de Gym	GY	90 €
ZUMBA	ZU	90 €
BODY ZEN	BZ	120 €
PILATES	PI	120 €

Inscription à deux activités

160,00 €

Inscription à trois activités

200,00 €

Marche Dynamique BUNGY PUMP

Offre Découverte :70 €

J'ai lu le règlement intérieur
situé au dos et l'approuve

J'autorise GYM VITALITE à prendre
et publier des photos où j'apparais,
GYM VITALITE les utilisera pour
sa communication et s'engage
à ne pas les céder à des tiers.

Oui
Non

Contacts

Françoise
Claudine



gymvitalite0@gmail.com

06 49 22 99 92

06 32 46 12 57

Site web : <https://gvkervignac.sitew.fr/>
<https://www.facebook.com/gymvitalite.kervignac>

KERVIGNAC

lundi	9h20	10h20	PI	3ème année et +	<input type="checkbox"/>
lundi	10h30	11h30	GY	Gym/Renfo Muscul.	<input type="checkbox"/>
lundi	11h40	12h40	PI	1ère et 2nde année	<input type="checkbox"/>
jeudi	9h00	10h00	GY	Equilibre et Posture	<input type="checkbox"/>
samedi	10h00	11h00	ENF	Gym Enfants 3-6 ans	<input type="checkbox"/>

NOSTANG

mardi	19h00	20h00	PI	Pilates	<input type="checkbox"/>
mardi	20h15	21h15	GY	Cross Training	<input type="checkbox"/>
mercredi	19h30	20h30	BZ	Body Zen	<input type="checkbox"/>
jeudi	20h00	21h00	GY	Stretching	<input type="checkbox"/>
vendredi	9h00	10h00	GY	Gym douce	<input type="checkbox"/>

SAINTE HELENE

lundi	20h15	21h15	ZU	Zumba	<input type="checkbox"/>
mercredi	18h00	19h00	GY	Gym tonique	<input type="checkbox"/>

MARCHE BUNGY PUMP

mercredi	10h00	11h00	MBP	Marche dynamique	<input type="checkbox"/>
----------	-------	-------	-----	------------------	--------------------------

COTISATION ET ASSURANCES

Cotisation aux cours

Adhésion EPGV, licence,
Assurance adulte 28 €

Adhésion EPGV, licence,
Assurance age<18 ans 23 €

TOTAL

Signature



Questionnaire de santé – Majeurs

Volet à conserver par le licencié

L'exercice physique pratiqué d'une façon régulière constitue une occupation de loisir saine et agréable. Beaucoup de personnes devraient augmenter leur niveau d'activité physique au quotidien, et ce tous les jours de la semaine. Mener une vie active est bénéfique pour la santé de tous.

Ce questionnaire vous dira s'il est nécessaire pour vous de consulter un médecin afin d'établir l'absence de contre-indication à la pratique d'activités physiques et sportives.

S'il vous plaît, répondez soigneusement et honnêtement à ces 6 questions : cochez Oui ou Non	OUI	NON
1) Votre médecin vous a dit que vous étiez atteint d'un problème cardiaque, d'une d'hypertension artérielle, d'une affection de longue durée (ALD) ou d'une autre maladie chronique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Ressentez-vous une douleur à la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel au repos, une fatigue intense au cours de vos activités quotidiennes ou lorsque vous faites de l'activité physique?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Éprouvez-vous des pertes d'équilibre liés à des étourdissement ou avez-vous perdu connaissance au cours des 12 derniers mois?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Prenez-vous actuellement des médicaments prescrits pour une maladie chronique ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions ci-dessus, merci de remplir et signer l'attestation sur l'honneur ci jointe et la remettre à votre club.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs des questions ci-dessus, votre état de santé nécessite un avis médical avant de commencer ou poursuivre une activité physique. Vous devez consulter votre médecin afin qu'il vous examine et vous délivre un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport. Certificat à remettre à votre club. Le certificat médical doit dater de moins de 6 mois.

Volet à remettre à l'association

✂-----

ATTESTATION EN VUE DE L'OBTENTION OU DU RENOUVELLEMENT D'UNE LICENCE À LA FFEPGV

Je soussigné M/Mme :, né(e) le..... atteste avoir renseigné le questionnaire de santé et avoir répondu par la négative à l'ensemble des questions du questionnaire de santé.

Saison: 20/..20.....(A compléter), Club EPGV GYM VITALITE KERVIGNAC

A, le/...../....

Signature



REGLEMENT INTERIEUR DE GYM VITALITE

1. Les **inscriptions** sont prises par ordre d'arrivée : les dossiers complets sont traités en priorité. Si un cours s'avère complet avant réception de votre dossier, il sera demandé au membre de choisir un autre cours.
2. Une révision des **cotisations** s'effectue régulièrement à chaque début de saison.
Ces cotisations étant des contributions à la vie de l'association elles ne peuvent faire l'objet de remboursements.
Les paiements peuvent s'effectuer en 1, 2 ou 3 **versements mensuels** lors du **premier trimestre** par chèques à l'ordre de GYM VITALITE, chèques vacances ou coupons sport de l'ANCV, bons CAF.
La FFEPGV étant reconnue d'utilité publique, le montant de l'adhésion donne droit à un reçu fiscal pour un crédit d'impôts.
3. Chaque adhérent doit obligatoirement remettre le **questionnaire de santé** renseigné pour chacune de ses rubriques. L'adhérent atteste que chaque rubrique donne lieu à une réponse négative dans le cas contraire il devra produire un certificat médical de moins de 6 mois attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport.
4. Pour devenir membre, les moins de 18 ans doivent présenter une autorisation parentale et une décharge de responsabilité .
5. Un membre est inscrit à un ou plusieurs cours précis : il ou elle ne pourra pas en changer en cours d'année, sauf cas exceptionnel.
6. Les personnes intéressées par les activités de GYM VITALITE ont la possibilité d'effectuer **2 cours d'essai gratuits**.
7. Les cours exigent une certaine **discipline**, consentie librement dans le respect de chacun.
 - les horaires de début et fin de cours sont à respecter par tous.
 - en cas de sortie anticipée, le membre doit informer l'animatrice ou animateur, elle ou il est en droit de refuser tout membre qui perturbe le cours par son retard ou son attitude pendant le cours....
 - chaque membre apporte son tapis et, éventuellement sur demande de l'animatrice ou animateur, ses accessoires de sport personnels.
 - le changement de chaussures est obligatoire dans les salles de sport.
 - les membres sont invités à rester concentrés sur les indications de l'animatrice ou animateur (téléphones, lecteurs musique, ...sont à proscrire)
 - l'apprentissage du Pilates étant progressif tout au long de l'année, il est demandé d'être assidus aux cours.